

ASSOCIATION ANNE DE LA GIROUARDIERE

PROJET ASSOCIATIF

juillet 2017 – août 2023



Validé par le Conseil d'Administration le 30 juin 2017

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Association Anne de la Girouardière

5, rue de la Girouardière

49150 BAUGE

Association loi 1901 – siret 775.609.712.000.10

Tél. : 02.41.89.12.20. – Fax. : 02.41.89.73.35.

administration@girouardiere.fr

www.girouardiere.com

Sommaire

I – Historique de l’association **Page 3**

II – Valeurs portées et objectifs **Page 3**

III – Présentation des établissements **Page 5**

IV – Orientations stratégiques **Page 7**

I – HISTORIQUE de L'ASSOCIATION

L'Association Anne de la Girouardièrre est une association d'inspiration congréganiste.

L'histoire de l'institution débute au XVIIIème siècle, peu avant la tourmente révolutionnaire. L'œuvre naît, vers 1779, du geste spontané d'une pauvre ouvrière, Anne Langlais, qui se prend de pitié pour une jeune fille scrofuleuse. Aidée par sa voisine, Marie Livache, elles accueillent de plus en plus de malades. Anne de la Girouardièrre, encouragée par le Père René Bérault, curé de Baugé, prend en mains l'œuvre naissante. Ils fondent ensemble l' « Hospice des Incurables ».

En septembre 1786, Anne de la Girouardièrre reçoit les « lettres patentes » de Louis XVI reconnaissant officiellement l'identité de l'établissement. Il accueille « les vieillards pauvres, les aveugles, les insensés, les scrofuleux, les épileptiques et autres, de l'un et l'autre sexe, affectés de maladies incurables... pour y être nourris, entretenus et soignés par des religieuses qui y seront appelées à cet effet ».

L'association Anne de la Girouardièrre est née en 1957, de la concertation entre les membres dirigeants de la Congrégation et principalement Sœur Charlotte Audureau, supérieure générale, et Monsieur Georges Maussion, fondateur de la caisse d'allocations familiales d'Angers. L'Association se veut garante de la poursuite de l'œuvre et de l'esprit des Fondateurs.

La Congrégation des Filles du Cœur de Marie a présidé à la fondation de l'Association Anne de la Girouardièrre. Elle est de fait représentée de droit au sein du Conseil d'Administration. Elle a aujourd'hui la mission de faire perdurer l'esprit fondateur de cette association.

Tout en gardant la mémoire de son histoire et le respect de ses valeurs, l'association s'inscrit dans la modernité en mettant en œuvre les lois récentes du secteur social et médico-social.

II – VALEURS PORTEES et OBJECTIFS

Si le contexte social a changé, l'association continue de faire sienne **les valeurs fondatrices** qui définissent l'œuvre d'Anne de la Girouardièrre :

*De quoi avons-nous le plus besoin au monde ?
Ce n'est pas d'être normal,
C'est d'être aimé et que quelqu'un croie en nous*

(Jean Vanier)

- **Solidarité et empathie**

En fidélité à l'intuition d'Anne de la Girouardière et de René Bérault, l'Association s'efforce d'être attentive, dans la mesure de ses capacités, aux besoins des personnes vulnérables. L'association prône la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent.

- **Respect et tolérance**

☞ Respect de la vie :

Transmises par les Fondateurs, l'Association porte des valeurs de vie. Elle s'engage à tout faire pour défendre le droit à la vie.

☞ Respect de la dignité humaine :

Dans la continuité de l'Oeuvre d'Anne de la Girouardière, l'association s'engage à accompagner la personne accueillie et ses proches avec **humanité, équité, tolérance et discrétion**, en favorisant une vie digne, valorisante, et aussi heureuse que possible aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, comme à tout acteur évoluant au sein de l'Association.

☞ Respect du droit à la différence

L'association veut favoriser le « vivre ensemble » en construisant des relations d'entraide de respect entre tous: résidents, familles, professionnels, bénévoles afin de maintenir vivant le projet fondateur dans un « esprit de famille ».

Toute personne mérite un **respect inconditionnel**, indépendamment de son âge, de son sexe, de son état de santé physique ou mentale, de sa condition sociale, de sa religion ou de son origine ethnique.

- **Qualité de l'accompagnement**

Cette valeur se concrétise au travers de la recherche de l'excellence, des compétences professionnelles, de la volonté d'un véritable travail d'équipe, de la confiance réciproque et de l'attention aux nouveaux besoins.

Au travers des valeurs ci-dessus énoncées, et en vue d'accueillir et d'accompagner des personnes âgées et personnes en situation de handicap, **l'Association se fixe les objectifs suivants** :

- Respecter **les droits et libertés** de la personne accueillie (charte de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002) ;
- **Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance** ;
- Créer un **lieu de vie agréable** dans lequel les goûts, désirs et envies sont **respectés** ;
- **Favoriser l'accueil et accompagnement des familles** ;
Les familles trouvent au sein des établissements un climat chaleureux et accueillant. Elles rencontrent « écoute et partage » auprès des professionnels soignants, éducatifs, hôteliers et administratifs, n'hésitant pas à confier leurs difficultés et à faire part de leurs suggestions, notamment au travers des instances représentatives, tels que les Conseils de la Vie Sociale ;

- **Assurer un soutien spirituel par la présence de religieuses bénévoles** de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie. Cette présence permet, aux résidents qui le souhaitent et à leurs proches, de vivre leur religion catholique. Cet accompagnement se traduisant par l'écoute, l'accompagnement aux différentes célébrations, l'accompagnement aux fins de vie ;
- **Faciliter le rapprochement familial**, tout en priorisant l'admission des personnes du Bugeois et du Maine et Loire ;
- **Accompagner les résidents jusqu'à la fin de leur vie**, dans la limite des possibilités des établissements. Dans le cas où un transfert serait rendu obligatoire en raison de l'état de santé ou de la situation du résident, un accompagnement spécifique sera assuré pour réduire les effets de la rupture.
- **Promouvoir un projet social vis-à-vis du personnel.**
L'Association met en œuvre un projet social vis-à-vis du personnel dont elle est l'employeur, en favorisant le dialogue social avec les instances représentatives du personnel : respect de la réglementation, intégration des salariés au sein des établissements, prévention des risques professionnels, promotion des conditions de travail, élaboration de plans de formation continue et qualifiante, adaptation aux exigences réglementaires...
Le présent projet associatif est transmis aux nouveaux salariés lors de la procédure de recrutement, afin qu'ils puissent prendre en compte dans leur travail les valeurs qui fondent l'action de l'Association.

Chaque partenaire est reconnu comme acteur indispensable et responsable dans la réalisation des finalités de l'Association.

III – PRESENTATION des ETABLISSEMENTS

Etablissements

L'Association gère à ce jour trois établissements d'une capacité totale de 145 places :

- **Un Foyer de Vie mixte de 30 places**, accompagne des personnes adultes en situation de handicap, de 18 ans à 59 ans inclus. Les résidents disposent d'une autonomie suffisante leur permettant de participer à diverses activités.
- **Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) mixte de 25 places**, accueille des personnes adultes en situation de handicap à partir de 18 ans nécessitant un accompagnement, plus ou moins important, dans tous les actes essentiels de la vie courante.
- **Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) mixte, de 90 places**, ventilées en :
 - Une Unité pour Personnes Agées (UPA) de 60 places,

- Une Unité pour Personnes Handicapées Agées (UPHA) de 30 places.

Pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap adultes, la volonté de l'Association est de pouvoir les accueillir, dans la limite des possibilités des établissements, jusqu'à la fin de leur vie , et ce grâce à la diversité des structures qu'elle gère : FV, FAM et UPHA.

Fonctionnement opérationnel

Chaque établissement formalise son projet, qui est validé par le Conseil d'Administration après consultation des représentants des usagers et des instances représentatives du personnel. Le projet guide le fonctionnement opérationnel au quotidien.

Les établissements sont directement placés sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, et par délégation du Directeur dans le cadre d'un document unique de délégation (DUD).

Le Directeur travaille en étroite collaboration avec une équipe d'encadrement qui organise et gère le fonctionnement opérationnel de chaque établissement. Il assure de plus la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs.

Architecture

Le but recherché par l'Association a été d'adapter les différents bâtiments aux orientations définies dans les projets d'établissements, dans un site aux contraintes fortes, liées au maintien du site actuel, ainsi qu'aux exigences du Plan local d'urbanisme (PLU) et des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Les résidents accueillis dans les établissements, les salariés et l'ensemble des intervenants bénéficient d'un cadre adapté et agréable, maintenu en centre-ville, entouré de monuments historiques et pourvu d'un espace arboré de plus de quatre hectares. L' horizon est constitué d'une grande plaine verdoyante et arborée, arrosée par les rivières du Couasnon et de l'Altrée.

Contrat pluriannuel d'objectifs et convention tripartite.

- ☞ Signature au cours de l'année 2008, d'un CPO permettant une restructuration architecturale et institutionnelle.
- ☞ La signature d'une Convention Tripartite pluriannuelle n°2 entre le Conseil Général, l'ARS et l'Association pour la période 2013 -2017
- ☞ Au cours de l'année 2018, une négociation sera entreprise avec les autorités de tutelles, afin de signer un CPOM unique de l'entité gestionnaire Anne de la Girouardière et ce sur la période sur la période 2018 -2022.

IV – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'association définit les orientations stratégiques suivantes pour la période 2017 – 2023 :

- Garantir la mise en œuvre du projet associatif et des projets d'établissements, révisés en 2017,
- Professionnaliser les équipes pluridisciplinaires en développant l'accès à la qualification et en favorisant les plans de formation,
- Promouvoir la bientraitance,
- Assurer un contrôle de la gestion budgétaire, financière et comptable,
- Poursuivre les relations de confiance avec les autorités de compétence et de tarification,
- Développer l'inscription des établissements sur le territoire local et dans les réseaux professionnels,
- Elaborer une réflexion sur de possibles mutualisations ou coopérations permettant d'améliorer la qualité des projets et/ou de réduire les coûts de fonctionnement,
- Continuer une démarche qualité incluant les évaluations internes et les évaluations externes,
- Veiller aux évolutions du secteur médico-social et social avec si nécessaire la mise en conformité ou l'adaptation des établissements,
- Etre en capacité de répondre à des appels à projet,
- Développer une démarche éthique autour des thématiques suscitées par l'accompagnement des résidents :
 - Accompagnement à la fin de vie ;
 - Relations affectives ;
 - Liberté d'aller et venir.
- Mise en œuvre du projet de mixité pour le FV et le FAM.